



Conférence parlementaire internationale

Les parlements, les minorités et les peuples autochtones : participation effective à la vie politique

31 octobre - 3 novembre 2010

Tuxtla Gutiérrez, Chiapas (Mexique)

Programme provisoire

Dimanche 31 octobre 2010

15 h.00 - 18 h.00

Inscription des participants et distribution des documents

19 h.00

Cérémonie d'ouverture

Lundi 1^{er} novembre

Plénière

10 h.00 - 11 h.30

► **La participation effective à la vie politique : droit fondamental, préalable de la démocratie et moyen de prévention des conflits**

- Qu'entend-on par « participation effective » et pourquoi est-ce si important ?
- Quels sont les obstacles majeurs à la réalisation du droit à la participation effective ?
- Dans quelle mesure les citoyens sont-ils prêts à accepter la diversité que les minorités et les peuples autochtones confèrent à la société ? Quel est le rôle des médias dans ce domaine ?

Le point de vue des femmes fera l'objet d'une attention particulière durant cette séance et les suivantes.

Séances parallèles

11 h.30 - 13 h.00

► **Points de vue sur la participation effective**

La conférence se scindera en deux groupes pour poursuivre l'examen du thème de la première séance dans l'optique des minorités et des peuples autochtones.

Séance 1 : Minorités

Séance 2 : Peuples autochtones

Déjeuner

Conférence organisée conjointement par l'Union interparlementaire, le Congrès mexicain et le Gouvernement de l'Etat du Chiapas, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Experte indépendante des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités et Minority Rights Group International.

Plénière

15 h.00 - 16 h.30

► Données législatives

- Les programmes d'action nationaux constituent-ils un moyen efficace de promouvoir la participation ? Comment les développer ? Que doivent-ils intégrer ?
- Qu'est-ce qui détermine la mesure dans laquelle les minorités et les peuples autochtones participent à l'élaboration des lois et dispositions les concernant ?

Plénière

16 h.30 - 18 h.00

► La participation des femmes appartenant à des minorités ou des peuples autochtones aux décisions

- Comment venir à bout de la double discrimination à laquelle sont confrontées les femmes des minorités et peuples autochtones ?
- Pourquoi y a-t-il si peu de femmes parlementaires appartenant à des minorités ou des peuples autochtones ?

Jeudi 2 novembre

Séances parallèles

10 h.00 - 13 h.00

Mesures visant à améliorer la participation effective

Suite aux discussions de la première journée, les séances parallèles permettront d'approfondir l'examen des différentes mesures concernant la participation effective des minorités et des peuples autochtones. Il y sera question des difficultés ainsi que des bonnes pratiques, de ce que l'on peut retenir de l'expérience et de la manière de surmonter les obstacles potentiels à la bonne mise en œuvre de ces mesures.

► Séance 1 : Représentants et citoyens

- Quelle est l'efficacité des mesures spéciales, telles que les sièges réservés, pour garantir la représentation ?
- Les parlementaires issus de minorités ou de peuples autochtones ont-ils des obligations ou des difficultés particulières dans leurs relations avec les citoyens ? Comment s'assurer que les représentants des minorités et des peuples autochtones rendent des comptes à leurs électeurs ?

► Séance 2 : Partis politiques

- Quelles mesures peut-on ou doit-on prendre pour s'assurer que les partis politiques en général tiennent compte des droits des minorités et des peuples autochtones ?
- La création de partis politiques représentant les intérêts propres aux minorités ou aux peuples autochtones constitue-t-elle un bon moyen de favoriser leur participation à la vie politique ?

Déjeuner

Séances parallèles

► Séance 3 : A l'intérieur du Parlement

15 h.00 - 18 h.00

- Quelles sont les mesures/procédures parlementaires nécessaires pour s'assurer que les minorités et les peuples autochtones puissent faire entendre leur voix au Parlement ?
- Quels sont les avantages et les limites des commissions parlementaires ayant pour mandat de promouvoir les droits des personnes appartenant à des minorités ou des peuples autochtones ?

► **Séance 4 : Administrations locales, provinciales et régionales et structures autonomes**

- Quels enseignements peut-on tirer de l'inclusion des minorités et des peuples autochtones dans les instances de décision infranationales ?
- Quels sont les préalables à l'efficacité des structures autonomes et à quoi devraient ressembler leurs relations avec le Parlement et le gouvernement nationaux ?

Mercredi 3 novembre

Matin

► **Visite sur le terrain**

Plénière

► **Etablir un calendrier pour une participation effective à la vie politique**

16 h.30 - 18 h.30

Les délégués commenceront à établir un calendrier d'action parlementaire en tenant compte des recommandations de la deuxième session du Forum des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités et de l'étude sur le droit des peuples autochtones à participer aux décisions réalisée par le Mécanisme d'experts des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

La discussion devrait conduire à l'adoption d'un document final renfermant un message politique fort et des recommandations en vue d'une action parlementaire.

Plénière

Evaluation de la Conférence

18 h.30 - 20 h.30

Cérémonie de clôture